ÉCO VALLÉE
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 FEVRIER 2017

DELIBERATION N° 2017-002

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2016

Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu le rapport de présentation,

Le Conseil d'Administration :

- approuve le compte financier 2016 de l'Etablissement Public d'Aménagement Eco-Vallée Plaine du Var,

- et arrête les comptes 2016 tels qu'ils suivent :
  - 17.019.420,36 € en dépenses de fonctionnement et 16.144.042,12 € en recettes de fonctionnement tel qu'il ressort du compte de résultat, chiffres conformes à l'exécution budgétaire
  - – 875.187,42 € de capacité d'autofinancement
  - 10.361.976,54 € de variation du fonds de roulement net global tel qu'il ressort du tableau de financement

Le résultat de l'exercice 2016 arrêté à la somme de - 875.378,24 € est porté au compte de Report à nouveau.

Le 1er Vice-Président
du Conseil d'Administration

François BERTRAND

Vu et approuvé,

Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Georges-François LECLERC

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26